

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION**  
**11 juin 2015 – L'ISLE D'ABEAU**

<b>Présents :</b>	
<b>NOM Prénom</b>	<b>Fonction/Collectivité/Structure</b>
N'KAOUA Pascal	Président Agence de Mobilité Nord Isère / CDDRA BRD
REY Eugène	Vice-Président Agence de Mobilité Nord Isère / CAPI/CDDRA IPA
MANSIAUX André	Trésorier Agence de Mobilité Nord Isère / CLD BRD
DAUTRIAT Alain	BRD CCIC Isle Crémieu / délégué titulaire
GRZYWACK Pascal	IPA / Délégué titulaire
CAPPE Frédéric	VDD CDDRA / Délégué titulaire
BOYER Pierre-Olivier	CLD IPA/ Délégué titulaire
COCHET Christian	CLD VDE/Délégué titulaire
PARDAL Jean-Claude	IPA CAPI /Délégué suppléant
CARRE Jean-Claude	VDE CCVH/ Délégué suppléant
GRIOTIER Jean – Bernard	CAPI / Délégué suppléant
VANDEPITTE Philippe	CG38 Nord-Isère
GAUTRONNEAU Yvan	Ambassadeur
BADIN Pascale	Elue municipale Meyrié
FERNAND Gérard	Frontonas
ARNAUD Thérèse	VDE CCVT / Vice –Présidente
LARDEUX Didier	Maire de Culin Tramolé
BERGER Alain	Eclosé Badinières
FRECHET Valérie	Elue municipale Torchefelon
PELLERIN Anne-Marie	Conseillère municipale St Jean de Bournay
TAINTURIER Timothée	CLD Nord Isère
LHULLIER Jean-Paul	APIE
VALENTIN Guy	APIE

GUILLOT Orélie	Agence de Mobilité du Nord Isère / Animatrice
BESANCON Cindy	Agence de Mobilité du Nord Isère / Animatrice
DIODONNAT Mathilde	Agence de Mobilité du Nord Isère / Directrice
VIDON Robert	Ambassadeur
<b>Excusés</b>	
BOUCLY François	Vice-Président Agence de Mobilité Nord Isère - VDE CC. Bourbre-Tisserands
SERRE COMBE Sylvain	Trésorier-Adjoint Agence de Mobilité Nord Isère - CCI Nord-Isère
GIROUD Christian	BRD CC Pays des couleurs / Délégué titulaire
CHABERT Jean-Pierre	Président CCBT
BONNARD Olivier	Maire de Creys-Mépieu
RIVAL Christian	Maire de Morestel
GUILLET Laurent	Maire de St Hilaire de Brens
DELDICQUE Jean-François	Maire de St Clair de la Tour
LOUVET Didier	Maire de Brangues
BRENIER Jean-Yves	Maire de Leyrieu
COCHET Daniel	Mairie de Dizimieu
FRACHON Marie-Christine	Maire de Rochetoirin
MICHOUD Daniel	Maire des Avenières
ROLLAND Noël	Maire de Saint Chef
BERTHET-BIZOT Hélène	CC Bourbre Tisserands
MOYNE-BRESSAND Alain	Député
ALVERGNAT Clément	Région CDDRA
PONSARD Corinne	Ambassadrice St Jean de Bournay
LAFONT Françoise	Ambassadrice CCVT
PHILIPPE Eric	Référent
RIGAUDIER Stéphane	Référent
SAVELLI Marie-Christine	VDD Vallée de l'Hien / Déléguée titulaire
JOANNON Gérald	BRD CDDRA / Délégué suppléant
FERRARIS Patrick	IPA CCBD / Délégué suppléant
DURAND – TERRASSON Sylvain	APIE

**Les noms surlignés en gris sont les membres titulaires ou délégués : le quorum était présent**



## Agence de Mobilité Nord Isère

### Ordre du jour :

L'assemblée générale est présidée par Pascal N'KAOUA en qualité de Président de l'Agence de Mobilité du Nord Isère.

Eugène REY, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère, accueille cette assemblée générale.

Le Président de l'Agence présente l'ordre du jour :

- ✓ Rapport d'activité 2014
- ✓ Programme d'actions 2015
- ✓ Bilan comptable 2014
- ✓ Budget prévisionnel 2015
- ✓ Nomination d'un commissaire aux comptes :
  - Exercices 2015 à 2020
  - Exercices 2012, 2013 et 2014
- ✓ Election partielle du Conseil d'Administration

*Diaporamas en annexe.*

L'équipe de l'Agence :

- Mathilde DIOUDONNAT, nouvelle directrice en remplacement de Claire LABEL
- Cindy BESANCON, animatrice modes doux
- Orélie GUILLOT, animatrice covoiturage/PDIE

Le Président présente les axes thématiques de l'Agence et les objectifs initiaux poursuivis.

Un bilan des actions réparties dans les axes thématiques est présenté.

Une carte de synthèse présentant la localisation des actions est commentée.

Rappel de la conduite d'un audit en 2014 pour évaluer les modes d'actions de l'Agence sur 2012-2014, afin d'aider l'Agence à définir de nouveaux principes de fonctionnement :

- ✓ Recentrage des animations dans le temps et l'espace
- ✓ Travail par cible et par territoire
- ✓ Démultiplication des animations avec la structuration d'un réseau d'ambassadeurs permettant d'assurer les animations
- ✓ Équipe technique davantage tournée sur la coordination de projet

L'équipe d'animation présente ensuite le programme d'actions établi pour 2015.

VOTE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2015 :

1 abstention (Jean Claude PARDAL)

10 pour

Agence de Mobilité du Nord Isère

Villa des Vallons, 22 rue de l'hôtel de Ville, 38110 La Tour Du Pin

Tél : 04 74 96 79 35

agence@mobilite-nord-isere.fr

www.mobilite-nord-isere.fr

### **Bilan comptable 2014**

André Mansiaux, Trésorier de l'Agence, présente le bilan des produits et des charges de 2014. L'Agence de Mobilité a un excédent de 74 321€.

### **Budget prévisionnel 2015**

André Mansiaux, Trésorier de l'Agence, présente le prévisionnel des recettes et dépenses de 2015.

#### VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL :

1 abstention : Pascal GRZYWACZ

11 pour

—————> vote à la majorité

### **Nomination d'un commissaire aux comptes**

Une nouvelle analyse a été faite début 2015 sur la nécessité ou non de faire certifier les comptes de l'Agence par un commissaire aux comptes. Trois cabinets spécialisés ont été consultés.

La position des 3 cabinets a fait ressortir le fait que :

- ✓ Les cotisations des 3 territoires doivent être considérées comme des subventions
- ✓ Le seuil de subventions (153 000 € annuel) obligeant de faire certifier les comptes est dépassé pour chacune des 3 années :
  - 202 198 € en 2012
  - 279 534 € en 2013
  - 289 137 € en 2014

Le processus à mettre en place est le suivant :

- ✓ **Désignation par l'Assemblée Générale de juin 2015 d'un commissaire aux comptes pour :**
  - Certifier les comptes des exercices 2015 à 2020
  - Certifier les comptes des exercices 2012, 2013 et 2014
- ✓ Nécessité d'une nouvelle approbation des comptes 2012, 2013 et 2014 lors d'une nouvelle AG à prévoir avant fin 2015

### **1<sup>ère</sup> DELIBERATION SOUMISE AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

L'Agence de Mobilité a proposé de nommer :

- Le cabinet NORD ISERE EXPERTISE, société anonyme au capital de 125 000 euros, dont le siège social est 10B, rue Joseph Cugnot – 38300 Bourgoin-Jallieu, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 393 368 964 RCS VIENNE en qualité de commissaire aux comptes **titulaire**
- Le cabinet BOREL & ASSOCIES, société par actions simplifiée au capital de 138 560 euros, dont le siège social est 1, avenue Dutriévoz – 69626 Villeurbanne Cedex, immatriculée au



Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 950 072 058 RCS LYON en qualité de commissaire aux comptes **suppléant** pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020.

**VOTE POUR LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES :**

Pas d'abstention

11 pour

—————> vote à la majorité

**2<sup>ème</sup> DELIBERATION SOUMISE AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous rappelons les dispositions de l'article 612-4 du Code de commerce modifié par la loi ESS qui précise que les associations recevant annuellement, de la part d'une autorité administrative ou d'un établissement public à caractère industriel et commercial une ou plusieurs subventions en numéraire dont le montant global dépasse à la fin de l'année civile ou à la clôture de l'exercice 153 000€ doivent désigner au moins un commissaire aux comptes et un suppléant.

Nous vous rappelons aussi les dispositions de l'article L820-3-1 du Code de commerce qui précise que les délibérations de l'assemblée générale prises à défaut de désignation régulière de commissaires aux comptes ou sur le rapport de commissaires aux comptes nommés ou demeurés en fonction contrairement aux dispositions du présent titre ou d'autres dispositions applicables à la personne ou à l'entité en cause sont nulles. Ces dispositions précisent aussi que l'action en nullité est éteinte si ces délibérations sont expressément confirmées par l'organe compétent sur le rapport de commissaire aux comptes régulièrement désignés.

Malgré le dépassement du seuil visé ci-dessus au cours des exercices précédents, notre association a omis de procéder à la nomination de commissaires aux comptes.

Ainsi, afin de régulariser la situation, nous vous proposons de confier au commissaire aux comptes titulaire qui sera désigné ci-dessus, une mission complémentaire sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2014, 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012, le tout afin d'éteindre l'action en nullité des délibérations antérieures.

Vous serez alors appelé à délibérer ultérieurement conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L820-3-1 du Code de commerce, à l'effet de confirmer vos délibérations antérieures au vu du rapport du commissaire aux comptes.

**VOTE POUR LA MISSION COMPLEMENTAIRE CONFIEE AU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Pas d'abstention

10 pour

—————> vote à la majorité

**Echanges avec la salle :**

- L'Agence de Mobilité semble faire doublon avec la CAPI.  
Réponse du Vice-Président : la CAPI a un service transport mais n'a pas les moyens d'assurer les animations. Cela demanderait une externalisation donc des coûts largement supérieurs à ceux induits par l'Agence. De plus, l'Agence a la compétence pour animer, c'est en cela qu'elle est complémentaire à la CAPI.
- Il faut être vigilant à ne pas oublier le Nord du territoire.  
Réponse du Président : les animations réalisées par l'Agence impactent au-delà des limites communales et intercommunales de la commune d'accueil.  
Par exemple : les parkings de covoiturage réalisés par la CAPI servent aux habitants des territoires situés en amont de la CAPI.
- A quoi correspondent les 4 000 € de rupture conventionnelle ?  
Ces 4 000 € ont été accordés suite à la rupture conventionnelle résultant de divergences de méthode de travail, qui ont donné lieu à cette rupture d'un commun accord.
- Le plan d'actions mériterait d'être plus lisible au niveau des coûts en affichant des coûts d'actions et non des coûts par thématique modale.
- Il y a aussi une demande de comparatifs de budgets entre 2014 et 2015 pour gagner en lisibilité.

Fait à La Tour du Pin, le 18 juin 2015

Le Président, Pascal N'KAOUA

